

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 21 mars 2024

Date de la convocation	15.03.2024
Date d'affichage	15.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lissette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2024.021

Objet de la délibération

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Considérant la présentation des résultats de l'exercice 2023 en séance ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal dressé par le Comptable public qui statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, étant entendu qu'il doit être voté préalablement au compte administratif du même budget ;

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 258 382,59	5 350 650,01	9 609 032,60
Titres de recette émis (b)	1 566 989,04	3 943 877,37	5 510 866,41
Réductions de titres (c)		23 087,34	23 087,34
Recettes nettes (d = b - c)	1 566 989,04	3 920 790,03	5 487 779,07
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 258 382,59	5 350 650,01	9 609 032,60
Mandats émis (f)	3 634 079,16	3 166 914,74	6 800 993,90
Annulations de mandats (g)	1 121 983,35	81 751,46	1 203 734,81
Depenses nettes (h = f - g)	2 512 095,81	3 085 163,28	5 597 259,09
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		835 626,75	
(h - d) Déficit	945 106,77		109 480,02

Aussi,

Vu le compte de gestion dressé par le comptable public pour le budget principal, joint en annexe ;

Considérant que le compte de gestion 2023 est conforme au compte administratif de ce même exercice ;

Vu le visa préalable de la commission « Administration générale, finances, affaires juridiques, ressources humaines et communication » du 14 mars 2024 ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public pour le budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches pour signer et valider le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2023 ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire



Simon BÉERENS-BETEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.